



Comité local des salaires

Non à l'exclusion et à l'arbitraire



DECLARATION DU SNJ-CGT A L'OUVERTURE DU COMITE LOCAL DES SALAIRES 2014 DU SIEGE., LE 16 DECEMBRE 2014

Nous constatons une nouvelle fois l'absence de journalistes côté direction. Pas un directeur de rédaction, pas un adjoint, pas un rédacteur en chef...

Que dit l'accord collectif page 180 ? *« Les augmentations individuelles sont attribuées par la direction sur la base de l'appréciation de chacun des journalistes par la hiérarchie et viennent reconnaître les mérites professionnels »*... et aucun membre de l'encadrement des journalistes n'est présent. S'il s'agit de parler de mérites professionnels, nous ne pouvons en parler avec la seule DRH !

Ceci est aussi valable pour les autres métiers, techniciens et administratifs. Soit c'est la DRH qui fait le vide et qui interdit la présence d'opérationnels à cette table, soit ce sont les directeurs qui se défont de leurs responsabilités.

Dans les deux cas, c'est un manque de respect envers nous-mêmes, les journalistes de base et un mépris pour nos principes professionnels.

Combien de mesures individuelles ?

Dans son communiqué du 6 octobre 2014 la DRH écrit : *« Comme pour 2013, les mesures salariales individuelles 2014 permettront de revaloriser le salaire de près de 30% des collaborateurs de France Télévisions (environ 2 700 mesures). Au total, après deux années d'application, le nouveau dispositif salarial aura permis l'attribution de près de 5 400 mesures individuelles (pour mémoire, l'entreprise compte environ 8 800 CDI) »*

Si l'on ajoute les 1 934 mesures de 2012 et les 2 059 mesures de 2011, on arrive à un total de 9 393 mesures pour environ 9000 salariés soit un taux de 100%. Cela veut dire que vous avez les moyens d'attribuer une mesure individuelle à chaque salarié tous les 4 ans. Si ce n'est pas le cas, c'est qu'il y a un problème.

Et le problème est de taille : 30 % des journalistes sont exclus des mesures individuelles depuis plus de 4 ans. Certains le sont même depuis le début des années 2 000. Plus de 10 ans sans revalorisation ! D'autres n'ont rien vu venir depuis 2006, 2007...

La direction est en faute !

L'accord collectif a instauré l'Entretien Professionnel Annuel (Page 32). *« ... il permet de présenter et commenter auprès du salarié les décisions individuelles qui le concernent, en matière d'évolution de rémunération, promotion, positionnement dans le système de classification et reposant sur des critères professionnels... »*.

>>>>> suite >>>

Sur quelques 260 journalistes du Siège qui n'ont pas bénéficié de mesure individuelle depuis plus de 4 ans, lesquels se sont vu signifier leur exclusion, de manière argumentée et écrite ? Qui leur a expliqué : « voilà les raisons pour lesquelles ça te passe sous le nez cette année encore » ?

Si vous n'avez pas respecté les procédures, si vous écartez sans justification certains salariés, nous sommes dans l'arbitraire, dans la discrimination, voire le harcèlement...

Vous devez assumer vos responsabilités et accorder à tous les exclus, sans exception une augmentation individuelle ou une promotion.

Le Snj-CGT, se refuse à choisir parmi les exclus, à entrer dans les cas individuels. Nous ne pouvons pas cautionner vos mauvaises pratiques. On peut légitimement se demander s'il existe un code de déontologie chez les responsables des ressources humaines ?

[Sur la même position, les autres syndicats ont décidé de ne pas participer à cette parodie de concertation (voir communiqué commun du SNJ et du Snj-CGT du 17 décembre)]

Paris, le 6 janvier 2015